



FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

RÈGLES POUR LE REMBOURSEMENT :

1. Toute demande de remboursement doit être déposée au **maximum 30 jours après la dépense effectuée**.
2. Pour être remboursé, il faut **joindre les quittances originales** à ce **formulaire dûment rempli**.
3. Ce formulaire doit être déposé à la poste interne du CMU dans le casier de l'AEMG (étage des huissiers) OU donné en main propre au trésorier (tres-aemg@unige.ch)

Si ces règles ne sont pas suivies, la trésorerie de l'AEMG se laisse le droit de ne pas effectuer le remboursement.

DETAILS POUR LE REMBOURSEMENT (à remplir en majuscules)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

N° IBAN * :

** Attention, seul un IBAN suisse est accepté !*

Concerne :

Activités Events Santé Globale Comité SMSC Autre :

Numéro de Reçu	Date	Objet	Somme
Total :			

Date : _____

Signature : _____